

## PROCES VERBAL

### Conseil municipal du mardi 02 juillet 2024 à 20h00

**Présents** : Mme JOUANNET Martine, Mme MOSTEIRO Odile, M. GATTONE Emmanuel, M. LEQUIN Didier, Mme REBOUL SALZE Sophie, Mme COTTIN Véronique, M. BAGUET André, Mme DELCOUR Petra, M. FERRARI Antoine, M. LACHAUX Patrice, M. LESEGRETAIN Bernard, M. NOUVELLE Philippe, M. POURRIER Luc, Mme SLADE Judith, M. CHANEL Michel, Mme LENG-GOLLIET Amély.

**Excusées** : Mme POMMES Kathy, Mme LACHAUX Laurie

**Procuration** : Mme POMMES Kathy à M. LESEGRETAIN Bernard

**Absent** : M. DU BOIS Jérôme

Ouverture de séance à 20h00

Madame Amély LENG-GOLLIET est nommée secrétaire de séance

### Ordre du jour

#### **FINANCES**

Point n°1 : Factures et engagements

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

Point n°2 : Modification du tableau des emplois

Point n°3 : Acquisition de la parcelle C 1450

#### **TRAVAUX / FORETS**

Point n°4 : Convention avec la CAPG pour le versement des fonds de l'AMI SEQUOIA du programme ACTEE2

#### **URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE**

Point n°5 : Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission

#### **INTERCOMMUNALITE**

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

**Approbation du procès-verbal du 06 juin 2024**

**Pas de remarques**

### FINANCES

#### **Point n°1 : Factures et engagements**

Concernant l'accueil de loisirs, Madame la maire fait un point sur les dépenses réalisées pour Alfa3a.

En 2023, 79 266€ ont été versés, incluant les mercredis, le périscolaire, les vacances et la mise à disposition d'animateurs pour la pause méridienne.

En 2024, un acompte de 59 740€ a été versé. Le solde sera versé courant 2025.

### ADMINISTRATION GENERALE

#### **Point N°2 : Modification du tableau des emplois**

Madame la maire rappelle aux membres du conseil qu'en juin dernier a été approuvé la fixation du tableau des emplois avec la création d'un poste d'ATSEM pour un temps non complet de 21h. Après vérification, le calcul du temps horaire du poste est de 23,30 h annualisé sur 1 année.

Grade	Fonctions	Catégorie	Temps complet / temps non complet	temps non complet
Agent spécialisé principal 2 <sup>e</sup> classe des écoles maternelles	aide auprès des professeurs, surveillance enfants	C	TNC	23,50 h hebdomadaire

**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :**

**D'ANNULER ET REMPLACER la délibération n°05-05-2024 du 06 juin 2024**

**D'ACCEPTER** la proposition de Madame la Maire

**DE FIXER** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité à compter du 2 juillet 2024.

### **Point N°3 : Acquisition de la parcelle C 1450**

Madame la maire propose aux membres du conseil d'acquérir une petite parcelle le long de la rue des Borgeats afin d'envisager des travaux d'aménagements piétons. Le propriétaire de la parcelle C 1450 a été rencontré. Un accord mutuel a été convenu pour une acquisition à 5€ le m<sup>2</sup> pour les 57m<sup>2</sup> que représentent la parcelle. Madame la maire ajoute que la commune est déjà propriétaire d'une partie du haut de cette rue et qu'il pourra éventuellement être proposé de l'acquisition foncière à d'autres propriétaires.



**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :**

**DE FIXER** le tarif de 5€ le m<sup>2</sup> pour cette acquisition

**D'ACCEPTER** l'acquisition de la parcelle section C 1450 d'une surface de 57m<sup>2</sup>

**D'ACCEPTER** de mandater un cabinet certifié pour établir l'acte administratif

**D'AUTORISER** Mme la maire à signer tout document relatif à cet acte de vente.

## **TRAVAUX / FORET / SECURITE**

### **Point N°4 Convention avec la CAPG pour le versement des fonds de l'AMI SEQUOIA du programme ACTEE2**

Madame la maire rappelle aux membres du conseil municipal que la commune a conventionné avec le SIEA pour réaliser une étude de flux des bâtiments. Madame Auffret du SIEA et qui accompagne la commune dans cette étude avait précisé que l'on pouvait bénéficier de subventions, notamment par la Fédération Nationale des

Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). La commune pourrait toucher 2000€ sur les 7000€ engagés. Par la suite, la maîtrise d'œuvre pourrait également bénéficier de subventions sur les travaux prévus à l'école.

Pour donner suite à cette introduction, Madame la maire fait part des conditions de la convention :

Le programme « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique » (ACTEE), visant à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir sur le long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique, tout en réduisant leurs factures d'énergie, a été lancé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Une candidature à l'appel à manifestation d'intérêt AMI SEQUOIA (programme ACTEE2) a été déposée en 2021 par le Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA), en tant que coordonnateur d'un groupement des 14 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (ECPI) de l'Ain, qui relaient le dispositif pour le compte de leurs communes membres volontaires. Le Conseil communautaire de Pays de Gex agglomération a délibéré le 29 avril 2021 pour approuver la participation de Pays de Gex agglomération à l'AMI SEQUOIA, pour des actions d'efficacité énergétique sur ses bâtiments et sur les bâtiments de 9 communes gessiennes qui ont souhaité y participer. Il s'agit des communes de Crozet, Divonne-les-Bains, Echenevex, Farges, Ferney-Voltaire, Gex, Grilly, Saint-Genis-Pouilly et Ségny.

Cette candidature ayant été déclarée lauréate par la FNCCR, une convention a été signée le 18 janvier 2022 entre la FNCCR, le groupement porté par le SIEA et les (EPCI) de l'Ain, dont Pays de Gex agglomération.

Conformément à cet AMI, l'objectif premier est d'apporter **un financement sur les coûts organisationnels liés aux actions d'efficacité énergétique des bâtiments des collectivités, pour les acteurs publics proposant une mutualisation des projets de territoire permettant de massifier les actions de réduction des consommations énergétiques des collectivités**. Il est attendu que les fonds attribués via cet AMI génèrent des actions concrètes permettant la réduction de la consommation énergétique avant la fin de l'AMI et du Programme ou au moins la mise en place de plans de travaux avec une faisabilité avérée.

L'ensemble des fonds de l'AMI SEQUOIA du programme ACTEE2 pour les collectivités du département de l'Ain est versé par la FNCCR au SIEA, qui le répartit aux EPCI pour les actions communales et intercommunales portées sur leur territoire respectif. Chaque EPCI doit ensuite reverser aux communes concernées les fonds correspondant aux dépenses réalisées par les communes dans le cadre de cet AMI.

Une convention doit donc être signée entre les communes concernées et Pays de Gex agglomération, dont l'objet est de définir le cadre de versement des fonds pour les actions d'études énergétiques, de maîtrise d'œuvre et de mission d'économiste de flux portées par les communes membres de Pays de Gex agglomération sur leurs bâtiments communaux.

**Les membres du conseil municipal, à l'unanimité décident :**

**D'APPROUVER** la convention à signer entre les communes de Crozet, Divonne-les-Bains, Echenevex, Farges, Ferney-Voltaire, Gex, Grilly, Saint-Genis-Pouilly et Ségny et Pays de Gex agglomération pour le versement des fonds de l'AMI SEQUOIA du programme ACTEE2.

**D'AUTORISER** Madame la maire à signer ladite convention.

## URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

### Point N°5 Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission

Madame Reboul Salze présente les autorisations d'urbanisme.

Numéro de dossier	Date dépôt 2024	Demandeur	Adresse terrain	Nature des trava	Date décision	Décision
DP00113524 B0032	19/04	SPENGLER Laurent	110 impasse des Gentianes	Ajout d'une pergola en prolongement de la maison existante.	13/06/24	tacite
DP00113524 B0033	24/04	GAVAGGIO China	85 chemin des Hivouettes - Avouzon	Projet : Avancée de toiture sur terrasse existante.	20/06/24	sans suite
DP00113524 B0034	29/04	PANVERT Guillaume	18 chemin des Chênes	Remplacement de la terrasse en bois pas une terrasse béton	15/06/24	tacite
DP00113524 B0038	02/05	DA SILVA RIBEIRO Alexandre	387 chemin des Longets	Installation d'une pompe à chaleur avec élément externe.	16/06/24	tacite
DP00113524 B0041	07/05	SELMANI Fadil	Le Marais Nord	Installation de panneaux solaires en surimposition toiture	30/05/24	irrecevable
DP00113524 B0042	13/05	SPENGLER Laurent	110 impasse des Gentianes	Piscine hors sol	06/06/24	favorable avec réserve
DP00113524 B0045	21/05	SAS PRESERVATION DU PATRIMOINE ENERGIE - M. MALAI Olivier	48 chemin des Hivouettes	Pose de panneaux solaires en intégrés -	21/06/24	tacite
DP00113524 B0046	28/05	SASU EDF ENR - Mme DURIAT Marie	43 impasse du Prafion	Installation d'un générateur photovoltaïque sur le plan de la toiture parallèlement à la couverture	28/06/24	tacite
PC00113518 B0010M02	17/04	BULUT Muhammet	Chemin des Nants - Villeneuve	Modification de façade par ajout et modification d'ouverture. Modification des ouvertures en toiture. Fermeture d'un espace ouvert en rez de chaussée.	13/06/24	favorable avec réserve
PC00113524 B0010	17/04	ROCHE Jean-Louis	118 impasse des Sarsonnières	Construction d'un abri en remplacement d'un abri existant.	11/06/24	favorable

Monsieur Nouvelle demande quelle est la durée de validité pour un permis de construire ? Monsieur Chanel répond qu'il lui semble qu'il est de 4 ans.

Monsieur Lequin soulève que dans certains pays, des délais pour commencer les travaux sont imposés, mais ne le sont pas pour les terminer. Monsieur Lesegretain ajoute que dans d'autres, il faut payer des impôts si les travaux ne sont pas terminés.

Madame Reboul Salze précise que toutes ces procédures d'urbanisme remontent aux services fiscaux et que cela impacte les différentes taxes.

Madame Mosteiro demande où en est l'instruction de la dépose de l'antenne téléphonique ? Madame Reboul Salze précise qu'une déclaration doit être déposée.

Il est soulevé une question concernant le sentier du lynx, à savoir qui doit remplacer le banc qui a été brûlé par vandalisme ? Madame la maire répond que c'est à la commune de le remplacer. L'ONF avait été missionnée pour l'aménagement du sentier, mais l'entretien du mobilier est du ressort communal.

## INTERCOMMUNALITE

Madame Reboul Salze informe qu'elle a rencontré le service sentiers et randonnée de Pays de Gex Agglo et précise que le chemin piétons sous le chemin du fierney est en train d'être réalisé. Un chemin sera spécifiquement dédié aux VTT et un autre aux piétons. Madame la maire ajoute que des panneaux de signalétique vont être installés ainsi que des filets pour diriger les piétons et vtt.

Madame la maire annonce qu'une première ébauche du schéma directeur des voies cyclables du Pays de Gex est en cours. Il y a un financement de l'Agglo pour les voies d'intérêt intercommunal, mais pour les voies

communales, ce sera à la charge des communes. Les remarques sont à faire pour le mois de septembre. Concernant la voie ferrée, le montant qui a été chiffré reste relativement élevé.

Madame la maire fait part des travaux prévus avec GRDF sur le pont de l'Allondon. Une solution en encorbellement était prévue mais la conduite de gaz sera finalement maintenue à son emplacement actuel.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Gendarmerie : le bilan 2023 des interventions sur la Commune sera présenté au mois de septembre. Pas de hausses significatives. Les heures de présence sur la commune ont été augmentées.

Elections européennes et législatives : Madame la maire remercie l'ensemble des élus pour leur disponibilité.

Fête Nationale du 14 juillet : la cérémonie a lieu à 11h30, suivie d'un tournoi de pétanque l'après-midi, du repas et des feux d'artifice. Le parking du Rossillon sera fermé pour maintenir les distances de sécurité. Deux bénévoles veilleront au bon respect de l'utilisation du parking de l'école pour pouvoir laisser passer le bus.

Pour les manifestations importantes (comme le vide-grenier), le bus ne stationnera pas à l'école.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 3 septembre 2024.

Fin de conseil : 21h00

La maire  
Mme Martine JOUANNET



Secrétaire de Séance  
Monsieur Didier LEQUIN

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'D. LEQUIN', written in a cursive style.